

le Journal JDM De Mayotte

lejournaldemayotte.com

Jeudi
17 septembre

 [https://fr-fr.facebook.com/
lejournaldemayotte](https://fr-fr.facebook.com/lejournaldemayotte)

Climat social : la CGT refuse la table ronde du Medef



La grogne est partie de la menace de licenciement pesant sur les délégués syndicaux de la Colas et de la Somaco, et porte maintenant sur le renforcement du droit syndical et sur l'application intégral du code du travail à Mayotte. La Dieccte annonce sa transposition pour 2018.

[Page 2](#)

Economie

Fonds européen COSME d'aide aux PME: peu de prétendantes à Mayotte



[Page 3](#)

Environnement

Conservatoire du littoral : pour éviter une «urbanisation méditerranéenne» des côtes



[Page 5](#)



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire informatique à Mayotte

Société

Climat social : la CGT refuse la table ronde du Medef



La grogne est partie de la menace de licenciement pesant sur les délégués syndicaux de la Colas et de la Somaco, et porte maintenant sur le renforcement du droit syndical et sur l'application intégral du code du travail à Mayotte. La Dieccte annonce sa transposition pour 2018.

« La menace sur les délégués, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase », justifie Salim Nahouda, secrétaire départemental de la CGT Ma, « en fait nous avons été baladé depuis plusieurs années ». Il fait référence à la Commission consultative du travail extraordinaire qui s'est tenue le 28 mai 2010 et dont il ne note aucune avancée en dehors de l'évolution du plafond de la CSSM, « mais avec une convergence en 2025 ! »

Soulignons toutefois que le SMIG a bien été réévalué dans une volonté de convergence vers le niveau national, comme annoncé dans le compte rendu de cette CCT, et qu'un indice d'indexation des salaires a été adopté.

C'est surtout le principe de l'application du Code du travail na-

tional à Mayotte qui fait tâche : « il est acté dans le cadre de la départementalisation, avec pour objectif de pouvoir appliquer au plus tard en avril 2011 toutes les dispositions qui ne nécessitent pas de délai supplémentaire ». Autrement dit, veuillez messieurs les syndicalistes, lire les index de bas de page, les délais supplémentaires étant légion en la matière. (compte rendu de la CCT extraordinaire du 28 mai 2010)

Le code du travail annoncé pour 2018

En demandant l'application immédiate du code du travail, Salim Nahouda sait bien qu'il fait référence à un enchevêtrement de textes, un travail de Titan, mais de là dépend la transposition des conventions collectives, c'est à dire des avancées sociales qui vont avec, par branches d'entreprises. Il nuance malgré tout : « soit on prend la convention collective nationale en parafant avec les données locales du code du travail, soit on prend le code du travail national et on transpose les points adaptables ici dans la convention collective ». Car il refuse ce qu'il

appelle le « bidouillage » actuel, où chaque boîte écrit sa propre convention collective à Mayotte.

La Dieccte (Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de son côté, souligne les avancées récentes : « un travail a été mis en route et prend acte que le code du travail applicable à Mayotte doit disparaître en 2018, avec des points sur lesquels on peut anticiper, mais d'autres qu'il faudra différer », explique Jacques Launay, « peut-on appliquer toutes les cotisations salariales immédiatement ? Qui va prendre en charge l'apprentissage si ce n'est l'Education nationale ou la Dieccte comme c'est le cas ? », interroge-t-il.

Quant aux procédures de licenciements en cours, laisser faire la justice renvoie Salim Nahouda plusieurs années en arrière, lors de la grève 2011 chez EDM où il est salarié, « lorsque des salariés grévistes avaient été condamnés, l'huissier m'avait dit, 'j'ai juste noté les noms qu'on me disait' », soulignant l'absence de réel travail de vérification.

Les différents conflits récents ont creusé selon lui le fossé entre Medef et syndicats, « je n'accepterai donc pas la table ronde proposée par le Medef chez eux le 21 septembre. Je lui préfère la proposition du préfet de se rendre en terrain neutre à la CCI. Il nous propose ensuite de le rencontrer, et mandate la Dieccte pour recevoir les salariés qui en auraient besoin. » La CFDT a accepté la table ronde en y voyant « l'occasion d'un dialogue constructif », tandis que le Secrétaire général de l'UDFO Mayotte El-Anzize Hamidou l'ignore et prépare sa propre réunion pour le 23 septembre. Avant d'accepter la proposition du préfet, il indique vouloir contacter ses collègues CFDT et FO de l'intersyndicale dès demain.

Anne Perzo-Lafond

Economie

Fonds européen COSME d'aide aux PME: peu de prétendantes à Mayotte



Comité de pilotage des acteurs des Évacuations sanitaires

COSME a été créé pour aider les PME à accéder aux prêts bancaires. Mais à Mayotte, beaucoup n'ont pas encore de bilan comptable... C'est justement l'occasion de mettre en place un accompagnement.

Selon l'enquête sur l'accès au financement publiée en 2013 par la Commission européenne et la Banque centrale européenne, une PME sur trois n'a pas obtenu le financement dont elle avait besoin en France. Les entreprises estiment que les conditions d'octroi des financements bancaires se sont aggravées. C'est pourquoi le Fonds

européen COSME (compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises), doté de 2,3 milliards d'euros sur la période 2014-2020, était présenté ce mercredi dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à la demande du Conseil départemental.

COSME fonctionnera au moyen de garanties de financement pour les banques afin de les aider à fournir davantage de prêts et de contrats de location-financement aux PME. L'impact est important puisque, en raison de l'effet de levier du programme COSME, un euro investi dans une garantie de prêt permet

d'assurer jusqu'à 30 euros de financement aux PME.

Mais un fonds qui arrive sur un territoire où tissu économique est fragile, comme le fait remarquer Jacques Launay, responsable du pôle Entreprises, emploi, économie à la Direction du travail (Dieccte) : « les entreprises mahoraises doivent encore se structurer. 93% d'entre elles sont des entreprises individuelles, avec peu ou pas de salariés, et une comptabilité la plupart du temps absente. Impossible de mobiliser des prêts bancaires dans ce cas. »

Cofinancement

Un fond qui va donc permettre aux plus structurées d'entre elles, notamment des acteurs touristiques, d'avoir accès aux garanties de prêt et/ou au capital développement, et ainsi de pouvoir apporter un cofinancement sur d'autres fonds européens.

Les autres ne sont pas oubliées, puisqu'une convention permet à la CCI d'être financée par le Conseil départemental pour mettre en place une structure d'accompagnement basique des créateurs d'entreprises : « le contingent des couveuses est contraint. Or, presque la totalité des entreprises qui y sont suivies sont pérennes », informe Jacques Launay, « ces petites entreprises ne seront ainsi plus exclues des financements et pourront commencer à faire face à la concurrence extérieure. La valeur ajoutée doit rester à Mayotte. »

Anne Perzo-Lafond

LE JDM

Justice

L'homme à la 407 devant la cour d'assises



La maison d'arrêt de Majicavo: le quartier des hommes

CARNET DES ASSISES DU JDM.

Une affaire très particulière est jugée depuis ce mercredi après-midi par la cour d'Assises de Mayotte. Dans ce dossier de viol présumé, la victime n'est pas présente pour faire entendre sa voix, personne ne sait d'ailleurs où elle se trouve. Ce n'est pas non plus la victime qui a prévenu la police des faits qui se sont déroulés le 23 novembre 2013. On évoque l'hypothèse d'un ami qui l'a recueilli dans sa voiture, en pleurs, sur le bord de la Nationale. Cette victime a également été très difficile à joindre pour réaliser les expertises. Le juge d'instruction a enfin dû recourir à un mandat d'amener contre elle pour organiser une confrontation avec l'accusé. «Elle en a marre de raconter tou-

jours la même histoire et elle s'est construit une carapace pour mettre à distance les faits et la douleur», explique l'expert psychologue... A moins qu'elle ait menti auquel cas, «elle aurait eu peur de craquer devant la cour.» Nous voici donc au cœur de la question : ce viol a-t-il eu lieu ou comme l'affirme l'accusé ou la jeune femme était consentante ?

La vie banale d'un homme apprécié

Cette audience débute par un moment particulièrement déroutant, avec à la barre, un accusé dont la personnalité semble à des années lumières d'un violeur potentiel. Âgé de 28 ans, il s'est toujours dé-

brouillé dans la vie sans jamais avoir réussi un examen ou un concours, ni dans l'hôtellerie ni comme chauffeur de bus. Pompiste chez Total pendant 6 ans, il a ensuite décroché un contrat d'insertion à la bibliothèque de Bandraboua, une commune où il a coaché une équipe féminine de handball.

Marié devant le Grand cadi, il est un époux «gentil» et un père «attentionné» de 4 enfants qu'il regarde avec une intense émotion dans la salle d'audience. En détention provisoire, il ne les a plus vus depuis presque 2 ans, il découvrirait donc le petit dernier, né 3 semaines après son entrée à Majicavo.

Naturellement, il est aussi un détenu modèle qui participe aux ateliers et qui regrette de ne pouvoir travailler, une possibilité offerte aux seuls condamnés. Musulman pratiquant, il ne fait une entorse à la religion que pour quelques bières de temps en temps, mais «jamais plus de 3». Pourtant, cet homme est bel et bien en prison.

Un homme qui aime les femmes

Les bières ne sont pas son seul pécher mignon. L'accusé est propriétaire d'une Peugeot 407, une voiture qui, apparemment, permet aux «beaux gosses» de faire monter de jolies filles pour prendre du bon temps. Car il reconnaît un faible pour les femmes et des aventures nombreuses. Généralement, c'est l'histoire d'un coup, au moins une fois par mois. Mais il y a eu aussi une passade qui a donné naissance à deux autres enfants. Et puis, il y a surtout cette nuit du 23 novembre. Il est au volant de sa voiture de tombeur, pour faire le taxi clandestin et arrondir ses fins de mois. Pour aller «chercher des femmes» aussi avec deux amis. A Majicavo Koroopa, une jolie jeune fille en larmes

surgit alors sur le bord de la route. Elle vient de se faire agresser avec sa copine par deux gars en scooter. Elle monte dans le taxi qui prend d'abord en chasse le scooter. Mais le deux-roues disparaît rapidement dans la nature et le taxi ne sera pas ce lieu sécurisant qu'elle espérait. Le conducteur lui fait rapidement des propositions. Il se gare sur le chemin de la maison d'arrêt. Les deux sortent, dans la nuit, sous une pluie battante. Elle parlera de viol. Lui de relation consentie.

Un égocentrique sûr de lui

A bord du taxi, les deux passagers n'entendent pas de cris qui pourraient les alerter. Mais lorsque les deux reviennent, la jeune fille «pleurniche» selon les mots de l'accusé. C'est dans cet état que son ami la retrouve.

L'expert psychologue décrit tous les symptômes d'une jeune femme victime d'un abus sexuel, une victime «qui ne peut pas jouer un rôle». Ce même expert enfonce le prévenu : «compte tenu de son égocentrisme, la question du consentement de la jeune fille ne se pose pas», affirme-t-elle. Pour lui, son erreur a été ne pas la payer...

Parole contre absence, le procès se termine ce jeudi en début d'après-midi, après le réquisitoire du procureur Ampuy et la plaidoirie de Me Cooper, l'avocate du prévenu.

RR

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.

Environnement

Conservatoire du littoral : pour éviter une «urbanisation méditerranéenne» des côtes



Le Conservatoire du littoral fête ses 40 ans en France, et fait profiter la population de ses acquisitions en les exposant sur de grands panneaux à l'aéroport de Mayotte. Une œuvre utile, bien que parfois controversée, qu'il faut expliquer.

La terre a perdu la moitié de ses populations d'animaux marins depuis les années 1970, avertit l'organisation de défense de l'environnement WWF dans un rapport rendu public ce mercredi 16 septembre. Si la surpêche est visée, l'aménagement du littoral est aussi pointé du doigt. Et les années 70, c'est l'époque de l'urbanisation croissante de nos côtes.

Le littoral bitumé de la Côte d'Azur avait d'ailleurs servi de valeur d'exemple... à ne pas suivre. Et c'est en allant à peine plus loin qu'Odile Gauthier, la directrice générale du Conservatoire du Littoral plante le clou ce mardi soir à Pamandzi : « il suffit de regarder les côtes espagnoles en méditerranée

pour se convaincre du sens de notre action. »

La France s'est donc dotée d'une politique de protection des côtes quasi unique dans le monde : le Conservatoire du littoral fête ses 40 ans en exposant partout en France les territoires métropolitains et ultramarins qu'il contribue à protéger.

« Freinez les achats de surfaces littorales à Mayotte ! »

Les côtes de l'île de Groix s'affichent aux côtés de celles de Saziley à l'aéroport de Pamandzi. Clichés du photographe Frédéric Larrey, ils sont un échantillon des 160.000 hectares protégés en France, 1.700 à Mayotte.

Mais il suffisait d'écouter Fadul Ahmed Fadul, adjoint au maire de Pamandzi, pour comprendre que le Conservatoire ne fait pas que des heureux sur une terre où la propriété foncière est encore très concentrée : « les surfaces littorales ont été achetées beaucoup plus vite ici à Mayotte qu'ailleurs en France ! Il

va falloir freiner », implorait-il, en ironisant sur cette frénésie, « c'est sûrement parce qu'ici, le littoral est embelli par les baobabs. »

Si l'élu fait cette sortie, ce n'est pas sans fondement : « nous avons commencé par sa commune, tout ce qui devait être protégé a été acheté à Pamandzi », rassure Odile Gauthier, qui informe malgré tout que les conseils municipaux « donnent un avis à 97% positif ». Dans les cas contraires, le Conservatoire passe outre...

D'ailleurs en écho, Bourouhane Allaoui, conseiller départemental de Koungou et vice-président (bientôt président) du Conseil des rivages, coadministrateur du Conservatoire du Littoral, se réjouissait de la présence de ce qu'il assimile à un gendarme du littoral : « une action est indispensable sur notre territoire

contraint, où la forte croissance démographique vient entrechoquer la pression foncière. »

Il y voit la garantie d'un aménagement équilibré du territoire, en valorisant les espaces naturels ouverts au public. « D'ailleurs, deux appels à projet seront lancés sur les sites de Saziley et de Moya. » Une nécessité de reconquérir ces espaces tant ils se sont délabrés malgré leur classement en réserve naturelle protégée, en rendant notamment opérationnelle l'ancienne maison des gardes.

Car le Conservatoire va continuer à étendre ses terres : « notre objectif est de posséder un tiers du littoral français en 2050, le double de la surface actuelle », informe Odile Gauthier, convaincue qu'à Mayotte, « protéger le littoral, c'est protéger le lagon, lutter contre l'érosion et

tendre vers des pratiques agricoles durables. »

Dans l'océan indien, ce sont plus de 3800 ha qui sont protégés entre La Réunion et Mayotte : Pointe au Sel, cratères de Petite Terre, Grande Anse, Pointes de Saziley et Charifou, Anse des Cascades... L'exposition sera présente pendant trois mois à l'aéroport de Mayotte : « normal que nous l'accueillons », glissait Daniel Lefebvre, Directeur d'Aéroport de Mayotte, dont la piste de 1.930 m s'étend sur le cordon littoral, « notre maxime maison chez Lavallin est 'we care', 'nous prenons soin', et à raison de 4 à 5 accompagnants par passagers, c'est la garantie du succès pour l'exposition ! »

Anne Perzo-Lafond

Commercial - CDI

Poste à pourvoir octobre 2015



, recrute pour son client, ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), un marchandiseur (H/F) pour le secteur Mayotte à plein temps en CDI.

Ambassadeur des marques phares d'ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), pour un portefeuille de clients identifiés, vous développez l'activité commerciale. Au sein du service vente, sous l'autorité du responsable commercial, vous assurez l'optimisation des ventes . A l'écoute des vos interlocuteurs, vous êtes un véritable négociateur stratégique et opérationnel.

Vos CONNAISSANCES :

Niveau Bac+2
Français lu, écrit et parlé couramment
Expérience de la visite de terrain et du développement commercial
Maîtrise des logiciels de bureautique (Outlook, Power Point, Excel, Word)

Votre PROFIL :

Autonome, rigoureux et organisé dans votre travail
Négociateur gagnant-gagnant et goût du challenge
Orienté Service Client et sens de l'écoute
Connaissance du marché économique local
Permis B de plus de 3 ans exigé
La compréhension du marché du tabac local est un plus

Caractéristiques du POSTE :

Localisation : Mayotte (Grande et Petit Terre)
Horaires de travail: 39h hebdomadaire du lundi au vendredi
Rémunération fixe + variables selon profil

Envoyer votre candidature (CV + LM) à contact@sikajob.fr



ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Pour publier vos annonces dans le Journal De Mayotte

E-mail : annonce-legale@lejournaldemayotte.com

Tel : 07 85 05 96 59



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE MAMOUDZOU

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES – MARCHE A BON DE COMMANDE MISSIONS DE GÉOMÈTRE

1. Maître d'Ouvrage:

Mairie de Mamoudzou – Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement
Service Urbanisme et Foncier
BP 01 - 1, rue de Commerce
97600 - Mamoudzou
Tél : 0269639100

2. Objet du marché: Enquête parcellaire, D.A., Bornage

3. Mode de passation :

3a. Le présent marché est passé selon une procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

3b. Lieu d'exécution : Mamoudzou

3c. Mode d'attribution :

Chaque lot sera conclu et attribué à un entrepreneur unique, soit à un groupement d'entreprises conjointes ou solidaires.

3d. Nature des lots:

Lot unique

La transmission des offres par voie électronique est proscrite. Les variantes sont interdites.

4. Délaide validité du marché :

Un marché à bon de commande avec un mini et maxipour une durée de un(1) an à compter de la date de notification du marché.

5. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Nassur Mcolo ou Kamal Eddine Abdou Rabi
Mairie de Mamoudzou - Direction de l'Aménagement
B.P : 01 - 97 600 Mamoudzou
Tél : 02 69 63 91 00 postes 214 ou 606
Fax : 02 69 63 91 34
e.mail : m.nassur@mairiedemamoudzou.fr
ar.kamal@mairiedemamouszou.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 7h30 à 12h et de 13h à 17h – le vendredi de 7h30 à 11h30.

6. Adresse du service où le candidat peut obtenir des renseignements d'ordre administratif et technique

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de :

Nassur Mcolo ou Kamal Eddine Abdou Rabi
Mairie de Mamoudzou - Direction de l'Aménagement
B.P : 01 - 97 600 Mamoudzou
Tél : 02 69 63 91 00 postes 214 ou 606
Fax : 02 69 63 91 34
e.mail : m.nassur@mairiedemamoudzou.fr
ar.kamal@mairiedemamouszou.fr

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Pour publier vos annonces dans le Journal De Mayotte

E-mail : annonce-legale@lejournaldemayotte.com

Tel : **07 85 05 96 59**

7. Remise des offres et des candidatures

Les candidatures et les offres, sous pli cacheté, devront être remises sous format papier contre récépissé à l'adresse ci-dessous avant le jour et l'heure dans le présent AAPC.

Si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les plis seront envoyés ou remis à l'adresse suivante et porteront les mentions suivantes :

Monsieur le Maire de Mamoudzou
Secrétariat - Porte 206
DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT
BP 01 – 1, rue de Commerce – 97600 MAMOUDZOU
Offre pour l'opération « **MISSIONS DE GEOMETRE** »
MARCHE A BON DE COMMANDE

Société :

APPEL D'OFFRES / NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

8. Date limite de réception des dossiers

La date limite de remise des dossiers d'offres fixées au : **07 octobre à 12 h 00**

9. Justifications à produire par les candidats

Voir le RC

10. Critères qui seront utilisés lors de l'attribution du marché :

Critères hiérarchisés par ordre décroissant :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique : 40%

11. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours

12. Date d'envoi de l'avis à la publication : 15 septembre 2015